

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026**  
**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Mai à 20 heures 15 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

**Présents** : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT, Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.

**Présents sans voix délibératives** : Caroline POUGNARD, Donovan BOURLARD.

**Absents excusés** : Néant.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

**Vérification du quorum** :

**15 élus présents** : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT, Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.

**Élus absents** : Néant

**Désignation de la/du secrétaire de séance** : Sabine ROGEZ

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 avril 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance** :

1. Tarifs communaux applicables au 01 septembre 2026
2. Subventions aux associations
3. Droit de place et subvention exceptionnelle
4. Vente de l'ancienne balayeuse
5. Décision Modificative N°01 pour inscription crédits de la vente de la balayeuse

**Questions diverses** :

- Restauration des archives de l'an VIII à 1899
- Réflexions autour de l'obligation d'un second bureau de vote
- Réouverture de la passerelle du Grand Moulin
- Présentation du dernier bulletin municipal
- Proposition de membres pour la commission de contrôle des listes électorales
- Débat autour de la Protection Sociale Complémentaire, volets santé et prévoyance

**Affiché le : 19/05/2026**

**Tarifs Communaux applicables au 01/09/2026****2026-2027**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,10 € des services publics de l'école, cantine et garderie.

**Garderie Scolaire :**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs en vigueur à compter du 01/09/2026, ils seront par vacation :

	<u>Matin ou Soir Jusqu'à 18h00</u>	<u>de 18h00 à 18h30</u>	<u>Dépassement horaire</u>
1 <sup>er</sup> enfant	2,50 €	2,00 € (inchangé)	5,00 € (inchangé)
2 <sup>ème</sup> enfant	2,30 €	1,80 € (inchangé)	5,00 € (inchangé)
3 <sup>ème</sup> enfant	2,10 €	1,60 € (inchangé)	5,00 € (inchangé)

**Cantine :** Nous sommes actuellement à **55 %** de produits Bio servis à la cantine.

- Repas enfant	: 3,55 €
- Repas personnel communal, enseignants et intervenants scolaires :	4,30 €
- repas adulte (autres)	: 7,45 €

**Tarifs cantine pour le Centre de Loisirs :**

- Repas enfant	: 4,30 €
- repas adulte, encadrants et stagiaires	: 7,45 €

Tous les autres tarifs municipaux restent inchangés.

**Tarifs Salle des Fêtes :** (modifications, ils étaient inchangés depuis l'ouverture)

<b>Habitants de la Commune :</b>		<b>Personnes extérieures à la Commune :</b>	
- 1 jour	: 200 €	- 1 jour	: 380 €
- 2 jours	: 380 €	- 2 jours	: 600 €
- jour supplémentaire :	170 €	- jour supplémentaire :	280 €

**Une caution de 1 000 €**, sera demandée pour tout utilisateur (particuliers ou associations).

**Prêt d'équipement scénique** (écran, vidéo, son) : 240 € avec une caution de 2 000 €, pour les associations extérieures et les entreprises qui en font la demande.

Nouveau tarif stage gym/yoga/pilates en semaine, du mardi au jeudi (pas lundi ni vendredi pour permettre l'état des lieux et ménage pour les locations du week-end) : 40 € par séance de 2 heures, tarif privilégié pour les professeurs intervenants pour les associations de notre commune.

**Droit de place :**

Occupation :	150 €
Occupation de 4 heures, commerçants de bouche :	Gratuit.

**Location de la salle de sport aux intervenants extérieurs :** Le tarif pour la location à la journée de la salle de sport aux intervenants extérieurs est maintenu :

- période sans chauffage/journée : 150 €.

**Stade de Football : Equipe extérieure utilisant le stade :**

Maintien du tarif actuel : 50 €

**Cimetière :** Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur depuis 2015, des concessions de terrain :

- concession cinquantenaire :	50 € le m <sup>2</sup>
- concession trentenaire	: 40 € le m <sup>2</sup>

**Columbarium :** Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels :

- concession trentenaire	: 550 €
- concession cinquantenaire	: 700 €

**Cave Urne :** Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels :

- concession trentenaire	: 650 €
- concession cinquantenaire	: 800 €

**Jardin du souvenir :** Cendres déposées dans l'espace dédié, avec une petite plaque nominative, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel : 50 €.

## 2 = FINANCES LOCALES : 7-5 Subventions

### Subventions aux associations

2026-028

Les subventions aux associations suivantes sont proposées au vote du Conseil Municipal :

#### Associations dont tous les membres du conseil municipal votent :

▪ AICA	250 €
▪ Ball-trap Club	250 €
▪ Union Musicale Cherveux	150 €
▪ Fleurs et jardins	250 €
▪ Titounets	250 €
▪ Vital Gym (gym, yoga, sport adapté)	600 € (soit 200 € par section)
▪ Poésie en Val	350 €
▪ Club de FOOT Néo-Créchois	700 €

Après avoir entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte le versement de ces subventions, pour la somme totale de 2 800 €.**

#### Associations dont un membre doit quitter l'assemblée pour le vote :

Damien ROBERT (sa conjointe fait partie du bureau de l'APE), Roger LARGEAUD (sa conjointe est membre des amis des fauvelles), Jacques HERVÉ (est administrateur de la patte d'oie), Natacha FALSE (est organisatrice au sein du Spiridon club créchois).

▪ APE	250 €
▪ Patte d'Oie	750 € (dont 150 € pour le Théâtre)
▪ Spiridon club créchois	250 €
▪ Les amis des fauvelles	150 €

Après avoir entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte le versement de 12 subventions, pour la somme totale de 1 400 €.**

Les élus réintègrent la séance.

## 3 = FINANCES LOCALES 7 - 10 Divers

### Tarif du droit de place et subvention exceptionnelle

2026-029

#### ▪ Droit de place :

Pour la fête de la musique, comme chaque année désormais, l'association « La Patte d'Oie » tiendra la buvette mais a décidé de confier la restauration à plusieurs traiteurs.

Le conseil municipal fixe le montant du droit de place à 150 € pour chaque traiteur, pour la soirée de la fête de la musique du 21 juin 2026.

#### ▪ Subvention exceptionnelle :

Après avoir reçu les règlements des traiteurs, le conseil municipal décide de reverser les fonds perçus, à l'association « La Patte d'Oie », sous forme de subvention exceptionnelle.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter le montant de 150 €**, pour le droit de place des restaurateurs qui seront installés le 21 juin 2026.
- **D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle** à l'association La Patte d'Oie, dont le montant correspondra au total des sommes perçues, pour les droits de place des restaurateurs.

## 4 = FINANCES LOCALES 7 - 10 Divers

### Vente de la balayeuse

2026-030

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la récente acquisition d'une nouvelle balayeuse, il serait souhaitable de vendre l'ancienne balayeuse. Ce matériel étant de catégorie professionnelle, la société GONIN-DURIS a proposé de nous la reprendre, pour la somme de 800 €.

Ce matériel est inscrit à l'inventaire communal et a une valeur nette comptable, supérieure à 4 600 €.

D'autre part, il sera nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits en recette d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Affiché le : 19/05/2026**

Accepte la vente de l'ancienne balayeuse à la société Gonin-Duris, pour la somme de 800 €.  
Autorise le Maire ou son représentant à signer tout nécessaire au bout déroulement de la vente.

**5 = DOMAINE ET PATRIMOINE – 2 Aliénation**

**Décision budgétaire Modificative N°01**

**2026-031**

Budget Principal/Section d'Investissement :

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de la vente de notre ancienne balayeuse, et suivant la délibération n°2026-031 autorisant la vente, il convient d'inscrire les crédits en recette d'investissement, sur le chapitre 024 « immobilisations concédées », et d'augmenter d'autant les dépenses.

Il est proposé les modifications suivantes :

<b>DECISION MODIFICATIVE N°01</b>		
<b>CESSION D'IMMOBILISATION</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
Programme	Néant	
Chapitre	<b>024</b>	<b>Produits de Cessions des Immobilisations</b>
Article		
Montant		<b>800 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
Programme	Néant	
Chapitre	<b>21</b>	Immobilisations corporelles
Article	<b>2157</b>	Matériel et outillage technique
Montant		<b>800 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Autorise le Maire ou son représentant, à inscrire les crédits en section d'investissement, du budget principal.**

**DIVERS**

- Restauration des archives municipales de l'an VIII à 1899 : Monsieur le Maire expose la nécessité de restaurer les archives des comptes-rendus des conseils municipaux de ces périodes historiques et de profiter de ces restaurations pour les faire numériser. Ainsi les ouvrages seraient remis en bon état et seraient aisément consultables lors de recherches historiques.  
Il propose aux élus de l'autoriser à demander des devis et rechercher des subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental service des Archives).  
Selon les résultats, une délibération sera proposée au conseil municipal.
- Réflexions autour de l'obligation d'un second bureau de vote : Nous approchons des 1000 électeurs, ce qui nous imposera l'ouverture d'un second bureau de vote, et à séparer la liste des électeurs en deux.  
Les élus s'accordent pour que le second bureau de vote ne soit pas à la salle des fêtes, qui pourrait être louée lors d'un scrutin. Après avoir échangé avec la directrice du groupe scolaire, ils décident de proposer à la Préfecture la salle de motricité de l'école.  
Pour la séparation en deux de la liste électorale, ils proposent une liste 1 pour le bourg, et une liste 2 pour les villages (La Chesnaye, Aiript, Les Fontenelles, La Corbelière, Epervier).  
Il est précisé qu'il n'y aura pas de modifications tant que le seuil des 1000 électeurs ne sera pas atteint.  
Cependant, un travail préparatoire sera effectué sur les listes électorales pour vérifier que le nom du village soit bien mentionné.  
Réouverture de la passerelle du Grand Moulin : un jugement favorable à la commune a été rendu par le tribunal administratif. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré un des deux citoyens qui avaient attaqué sa décision, et qu'ils ont conclu ensemble que la page était tournée.  
Le nouveau propriétaire ayant fait les travaux de restauration, la passerelle sera réouverte le mardi 19 mai. La commune organisera pour cette occasion un moment convivial avec les riverains.

**Affiché le : 19/05/2026**

Le circuit « Terra Aventura » sera réactualisé.

- Présentation du dernier numéro du bulletin municipal : Les membres de la commission présentent le nouveau numéro qui va être distribué prochainement.
- Proposition de membres pour la commission de contrôle des listes électorales : cette question est reportée au prochain conseil.
- Débat sur la Protection Sociale Complémentaire, volets santé et prévoyance :
  - *Le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès)* : les communes ont eu l'obligation de le mettre en place au 1er janvier 2025, avec un minimum de participation de 7 € par agent. La commune participait déjà depuis le 25/11/19 à raison de 10€ par agent.  
Au 1er janvier 2026, le contrat a été renouvelé via le CDG auprès de la MNT/Relyens, avec une participation de 40€ par agent.
  - *Le risque santé (complémentaire santé)* : participation pour l'employeur obligatoire depuis le 1er janvier 2026, avec un minimum de participation de 15€ par agent.  
La commune, via le CDG adhère auprès de la MNT pour proposer aux salariés une participation à leur complémentaire santé. L'adhésion du salarié n'est pas obligatoire.  
La commune participe à hauteur de 40€ par agent.

#### **¼ D'HEURE CITOYEN :**

- Mickaël ROBIN aborde la question des chiens errants : Monsieur le Maire est en train de mettre en place une convention avec une habitante de Romans dont l'entreprise « Bou & You » travaille autour du bien-être animal, et qui se chargera de s'occuper des chats libres et des chiens errants. La Commune fournirait les équipements et des éléments de protections.
- Par ailleurs, un rappel de ne pas nourrir les chats errants sera fait auprès des habitants du centre bourg, car cela alimente également les nuisibles.
- Frelons asiatiques : La Commune est en discussion avec un professionnel habitant le village de la Chesnaye, mais la destruction des nids est déjà prise en charge par la commune.
- Valérie Briaud évoque le sujet des tombes non entretenues : Monsieur le Maire indique qu'il mettra le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil pour débattre de la numérisation des documents du cimetière, préalable à toute procédure de reprise. De même, il sera abordé de rédiger un nouveau règlement du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

#### Prochaines réunions :

- 05/06/2026 à 19h00
- 22/06/2026 à 19h00

Le Maire,

La secrétaire,

Roger LARGEAUD

Sabine ROGEZ

**Affiché le : 19/05/2026**